



Fédération Française de Judo

GRANDLYON
la métropole



Comité départemental du Rhône

Métropole Lyon Judo

POURQUOI DEVENIR COMMISSAIRE SPORTIF ?

Outre la compétition, le judoka peut être acteur au sein de la Fédération Française de Judo en devenant commissaire sportif.

Son rôle, complémentaire de celui de l'arbitre a toute son importance. Les différentes missions qui relèvent de ses attributions s'étendent de la pesée jusqu'à l'affichage du déroulement des combats et à la tenue des feuilles de compétition.

Encadré par des commissaires confirmés et formé lors des stages départementaux il lui est demandé de la ponctualité et du sérieux dans l'exécution de sa tâche. L'intégration dans le groupe des titulaires s'effectue progressivement. Il est ainsi possible d'évoluer du niveau départemental au niveau national.

Les critères d'évaluation portent :

- sur la pratique lors des diverses compétitions des benjamins aux seniors,
- sur la tenue des postes tels que la pesée et le contrôle des passeports,
- à la table : l'affichage sur le pupitre, le marquage sur la feuille de "Relations Grade-championnat", la gestion des feuilles de combats en tableau et poule.
- Le nombre de présences est également pris en compte.
- La participation aux stages de formation est obligatoire (inscription sur l'extranet fédéral).

Si ce genre de mission vous attire n'hésitez pas à contacter le Comité Départemental du Rhône – Métropole Lyon Judo. Pour information, le premier stage aura lieu :

**Le samedi 05 novembre 2016 à 9h00 à la Maison du Judo,
12 rue Saint Théodore, 69003 Lyon.**

Il est rappelé que réglementairement les clubs ont obligation de fournir des arbitres et commissaires sportifs. Sans eux, aucune compétition ne pourrait avoir lieu.

Afin que cette mission soit enrichissante pour le judoka et ceux qui l'entourent il est préférable que le commissaire soit minime ceinture verte.

Venez rejoindre l'équipe en place.

Mme G. ROMAN

Mr P-H VANRAPENBUSCH



Fédération Française de Judo

GRAND LYON
la métropole



Comité départemental du Rhône
Métropole Lyon Judo

UNITE DE VALEUR « COMMISSAIRE SPORTIF »

Lorsque les candidats au 1^{er} Dan se présentent à l'UV « Commissaire Sportif » il est souhaitable que les requis suivants soient maîtrisés.

Le principal rôle tenu par ces judokas est l'affichage des événements d'arbitrage lors des combats. Pour cela un panneau manuel ou lumineux est mis à leur disposition.

Il est nécessaire de connaître :

- les gestes d'arbitrage : valeurs, pénalités et leur annulation,
- l'interaction lors de l'évolution des pénalités sur les avantages de l'adversaire,
- les valeurs liées aux temps d'immobilisation.

Des notions de la règle des repêchages en tableau sont également la bienvenue.

La durée d'évaluation de cette UV étant relativement courte un minimum d'attention et d'intérêt sont appréciés par les commissaires titulaires.

Les inscriptions s'effectuent par l'intermédiaire du site internet de la FFJDA.

Le titre de commissaire de club doit être validé par le professeur. De même, ce dernier doit apposer sa signature sur la page « examen pour l'obtention du 1^{er} Dan ».

Mme G. ROMAN

Mr P-H VANRAPENBUSCH